

## Mastère Spécialisé® (MS)

---

# ENVIRONNEMENTS DE VIE ARCHITECTURE ET SANTÉ



copyright @ marco bonfanti

Stefano BOERI, architecte - "Bosco Verticale"

## CONTEXTE ET OBJECTIFS

---

Les environnements de vie, les territoires et l'architecture constituent des facteurs déterminants pour la santé. De nouveaux enjeux apparaissent liés au changement climatique, au vieillissement de la population, à la raréfaction des ressources... De nouvelles questions se posent et de nouvelles réponses doivent être apportées en tenant compte des modes de vie. Aménagement du territoire, cadre de vie, qualité de vie et bien-être deviennent des axes prioritaires dans les orientations des politiques publiques.

Ce changement de paradigme repositionne le rôle de l'architecte-urbaniste et du professionnel de santé. Consciente de ces besoins, l'ENSAM propose une formation innovante, pluridisciplinaire et transversale, incluant le regard santé.

### Les objectifs de cette formation diplômante sont de :

- Appréhender l'importance de la pluridisciplinarité;
- Proposer aux professionnels issus des métiers de l'architecture et/ou de la santé, des méthodes et des outils permettant la production d'un cadre de vie de qualité ;
- Favoriser les prises de décision par le partage de connaissances entre les différents professionnels de la santé, de l'architecture, de l'urbanisme...

Ce Mastère Spécialisé® permet de développer compétences et expertises dans la conception et la mise en œuvre d'une meilleure gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux facteurs environnementaux, dans les applications en architecture, en urbanisme et en aménagement du territoire.

Il répond aux enjeux des politiques publiques qui sont d'intégrer la santé dans les documents d'urbanisme et de planification des aménageurs et des collectivités, suivant en cela les directives de la déclaration d'ADELÀIDE de l'Organisation Mondiale de la Santé en 2010.

## COMPÉTENCES ET DÉBOUCHÉS

Le Mastère Spécialisé® « Environnements de vie, Architecture et Santé » permettra aux futurs diplômés d'étendre leurs champs de compétences en termes de :

- Mise en œuvre des projets architecturaux intégrant le volet Santé : conception, management, coordination
- Conception architecturale de la « programmation » à la « réalisation ».

Les diplômés exerceront leurs compétences au sein des :

- Services de l'état : Ministères, collectivités territoriales, Agences Régionales de Santé (ARS), Directions Régionales Environnement Aménagement Logement (DREAL), Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques-l'Environnement-la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA), agences d'urbanisme,...
- Opérateurs publics et privés de la promotion et de la construction
- Etablissements de santé ou médico-sociaux
- Ateliers d'architecture, bureaux d'études techniques spécialisés en santé et en biodiversité

## PROGRAMME

Cours et ateliers répartis en modules thématiques, traités de manière interdisciplinaire, entre praticiens, techniciens et chercheurs, et intégrant les questions d'environnements et de qualité de vie.

Sont également proposés des visites de site, des mises en situation.

- **10 modules thématiques (Lieux de vie, lieux de soin et de prévention, Ville intelligente ...)**
- **Ateliers de projets**, en équipes pluridisciplinaires privilégiant une approche globale des questions de qualité de vie et de bien être
- **Mise en Situation Professionnelle (MSP)** de 4 mois minimum, en alternance avec les semaines de formation.
- **Thèse professionnelle** : Projet de fin d'étude sous la direction d'un Directeur d'études.

## DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- **Durée** : 16 mois sur trois semestres, [1 semaine/mois].
- **Soutenance de la thèse professionnelle** : déc. 2020.
- **Lieu de formation** : ENSA Montpellier.

## POIDS HORAIRES ET CREDITS

**350 HEURES** de présentiel (hors Mise en Situation Professionnelle)

**75 ECTS** (European Credit Transfer System)

**FORMATION DIPLOMANTE** labellisée Conférence des Grandes Écoles (CGE)

## POINT FORTS ET SPÉCIFICITÉS

**APPROCHE POUR UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ (UFS)**

De l'aménagement du territoire à l'habitat

**FORMATION INTERDISCIPLINAIRE ET PLURIPROFESSIONNELLE**

Pédagogie innovante basée sur la complémentarité des compétences

des professionnels de la santé et de l'architecture

**DIVERSIFICATION DES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES**

Alternance de séminaires thématiques, ateliers de projets, conférences, visites et voyages d'études.

**IMMERSION ET MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE** dans le milieu de la santé et de l'architecture.

**INTERDISCIPLINARITÉ DES CANDIDATS**

Publics de différents horizons professionnels.

## PUBLICS CONCERNÉS

Ce Mastère Spécialisé® s'adresse à tous les acteurs de l'architecture et de la Santé :

- Architectes, Urbanistes, Paysagistes
- Ingénieurs hospitaliers
- Maîtres d'ouvrages publics et privés, assistants à maîtres d'ouvrage
- Programmistes, bureaux d'études techniques et de conseil
- Commissaires-enquêteurs
- Urbanistes, géographes, géographes de la santé
- Economistes de la construction, entreprises et industriels
- Cadres et directeurs d'établissements publics ou privés
- Professionnels de santé (médecins, infirmières...) de santé publique, de santé environnement
- Professionnels souhaitant se reconvertir et ayant préalablement mené une activité dans le milieu de l'architecture et/ou de l'urbanisme ou de la santé.

**NIVEAU DE RECRUTEMENT :**

- Master 2 ou diplôme équivalent dans les domaines de la santé, sociologie, architecture, environnement, ingénierie, géographie...
- Licence ou équivalent pour les candidats ayant au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le milieu de l'architecture, de l'urbanisme ou de la santé.
- Par dérogation, après examen du dossier de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), certaines candidatures peuvent être retenues.

## PROCÉDURE D'ADMISSION

- Dossier de candidature à télécharger sur le site à retourner à la Direction des études et de la pédagogie
- Entretien éventuel après sélection sur dossier
- Nombre de places : maximum 25
- Candidats de pays non francophones : très bon niveau de français indispensable (certification du niveau C1 à fournir)

## DROITS D'INSCRIPTION

- 1500€ pour les étudiants en formation initiale au titre de la continuité des études inscrits dans une École Nationale Supérieure d'Architecture en 2017/2018 ou 2018/2019.
- 3700€ pour les étudiants en formation initiale au titre de la continuité des études et inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France ou à l'étranger en 2017/2018 ou 2018/2019.
- 3700€ pour les personnes en formation continue individuelle, autofinancée totalement ou partiellement par le candidat.
- 5600€ pour les personnes en formation continue totalement financée par un organisme.
- 600€ : Inscription par module.

## CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

**Responsables pédagogiques**

**Catherine CECCHI**, Géographe de la santé, Enseignante ENSAM, Vice-présidente Société Francophone Santé Environnement

**Pierre SOTO**, Architecte et Maître de Conférences TPCAU

**Renseignements**

MSATS@montpellier.archi.fr

**Virginie Haray**

virginie.haray@montpellier.archi.fr

T. 04.67.91.71.10

**Site web**

www.montpellier.archi.fr/formations